

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS DU 14 MARS 2023

POINT 3

ANNEXE AU RAPPORT ORDONNATEUR DU COMPTE FINANCIER 2022 - BILAN EXECUTION DE LA CENTRALE D'ACHAT

La présente note détaille l'exécution des dépenses et des recettes de la centrale d'achat au titre de l'année 2022.

Les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2022, la centrale d'achat compte 9 agents pour un montant de masse salariale en coût chargé de 568 918 €.

Les dépenses de fonctionnement

Service	Gestionnaire	Type	Nature	Crédits ouverts AE	AE Consommées	Solde AE disponibles	% de réalisation AE	Crédits ouverts CP	CP Consommés	Solde CP disponible	% de réalisation CP
CDA	D	DFGE		82 000,00	30 199,18	51 800,82	36,83%	82 000,00	39 982,89	42 017,11	48,76%
			Frais de publication marchés	10 000,00	6 156,00	3 844,00	61,56%	10 000,00	7 344,00	2 656,00	73,44%
			Tests	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00%	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00%
			Frais de déplacement	0,00	3 993,00	-3 993,00	0,00%	0,00	3 993,00	-3 993,00	0,00%
			Frais de communication - New	13 500,00	0,00	13 500,00	0,00%	13 500,00	0,00	13 500,00	0,00%
			Formations Achat	24 000,00	3 866,00	20 134,00	16,11%	24 000,00	7 136,00	16 864,00	29,73%
			Analyses Contrôle Qualité	20 000,00	9 749,45	10 250,55	48,75%	20 000,00	14 195,96	5 804,04	70,98%
			Divers	10 000,00	6 434,73	3 565,27	64,35%	10 000,00	7 313,93	2 686,07	73,14%
CDA	D	DLOC		35 555,00	0,00	35 555,00	0,00%	35 555,00	73 370,30	-37 815,30	206,36%
			Location	34 555,00	0,00	34 555,00	0,00%	34 555,00	73 370,30	-38 815,30	212,33%
			Location parking Créteil	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00%
CDA	D	DPFI		0,00	2 800,00	-2 800,00	0,00%	0,00	800,43	-800,43	0,00%

1 / Frais de publication marchés

En 2022, les dépenses relatives aux frais de publication des marchés ont représenté un montant d'AE de 6 K€ et 7,3 K€ de CP consommés (y compris reports de CP de l'exercice antérieur).

Les publications portent sur le renouvellement des marchés alimentaires de la Centrale d'achats. A cela s'ajoutent la publication du marché de fourniture de protections périodiques pour les sites de restauration, l'accord-cadre de fourniture de produits d'hôtellerie, et la publication en fin d'année 2022 du marché d'analyses microbiologiques.

2 / Frais de déplacement

Le montant des dépenses liés aux déplacements des agents de la Centrale atteint 4 K€ sur 2022, en AE et CP.

3 / Formation (hors CNF)

Ces dépenses concernent des formations qui ne sont pas prises en charge par le CNF en raison de leur technicité, nécessitant le recours à des prestataires spécifiques.

6 formations ont été dispensées sur 2022 pour un montant réalisé en AE de 3,9 K€ et de 7 K€ en CP (y compris reports de CP de l'exercice antérieur).

4 / Analyses contrôle qualité

En 2022, le total des dépenses en AE atteint 9,7 K€ pour 14,2 K€ en CP (y compris reports de CP de l'exercice antérieur). Ces prestations visent pour la Centrale à mener des actions de contrôle de la qualité des denrées alimentaires fournies aux adhérents par les titulaires référencés dans les marchés nationaux.

5 / Achats divers

Ces dépenses regroupent principalement des frais de consultations juridiques initiés dans l'optique de sécuriser les pièces de consultation des marchés de la Centrale. Sont également compris dans ces dépenses l'adhésion de la Centrale à Restau'co ou le remboursement de distributeurs « échantillons » livrés dans le cadre de la consultation sur la fourniture de produits de protections périodiques à destination des étudiants.

Au total, ces dépenses représentent un montant de 6,4 K€ en AE et 7,3 K€ en CP (y compris reports de CP de l'exercice antérieur).

6 / Loyer

Cette dépense concerne la location des bureaux occupés par la centrale dans les locaux du Crous de Créteil.

En 2022, la Centrale a dû supporter sur son budget le coût de la location de ses bureaux pour deux exercices, l'occupation des locaux sur 2021 n'ayant pu être facturée par le Crous avant les opérations de clôture budgétaires. C'est la raison pour laquelle le montant de CP est de 73,4 K€.

Les recettes

Service Gestionnaire	Type	Nature	Crédits ouverts RE	TTC Total Encaissé	Solde RE disponible	% de réalisation RE
CDA	R	RGRP	756 624,00	917 764,42	-161 140,42	121,30%
		Cotisation part fixe Crous	26 000,00	0,00	26 000,00	
		Cotisation part variable Crous	625 356,00	657 468,24	-32 112,24	
		Cotisations 2021 CCIR	27 623,00	108 975,09	-81 352,09	
		Cotisations 2021 CESFO	23 433,00	19 942,97	3 490,03	
		Cotisations 2021 ESCP	19 553,00	40 941,40	-21 388,40	
		Cotisations 2021 HEC	24 659,00	85 551,23	-60 892,23	
		Cotisations 2021 INSPE	10 000,00	3 485,49	6 514,51	
		Pénalités	0,00	1 400,00	-1 400,00	
	Total R		756 624,00	917 764,42	-161 140,42	121,30%

Les recettes de la centrale sont constituées des cotisations de ses adhérents.

Pour 2022, le montant des cotisations des Crous s'est élevé à 657,5 K€. Les cotisations des adhérents externes atteignent 258K€ mais incluent un rattrapage de facturation sur 2022 des cotisations antérieures pour 187 K€.

A la marge, 1,4 K€ de pénalités ont été titrées à des titulaires de marchés nationaux faisant suite à des constats de manquements dans l'exécution de leurs prestations.

Synthèse

Service Gestionnaire	Type	Nature	AE Consommées	CP Consommés	TTC Total Recettes Encaissé
CDA	D	DPER	568 917,88	568 917,88	
CDA	D	DFGE	30 199,18	39 982,89	
		Frais de publication marchés	6 156,00	7 344,00	
		Tests	0,00	0,00	
		Frais de déplacement	3 993,00	3 993,00	
		Frais de communication - New	0,00	0,00	
		Formations Achat	3 866,00	7 136,00	
		Analyses Contrôle Qualité	9 749,45	14 195,96	
		Divers	6 434,73	7 313,93	
CDA	D	DLOC	0,00	73 370,30	
		Location	0,00	73 370,30	
		Location parking Créteil	0,00	0,00	
CDA	D	DPFI	2 800,00	800,43	
	Total D		601 917,06	683 071,50	
CDA	R	RGRP			917 764,42
		Cotisation part fixe Crous			0,00
		Cotisation part variable Crous			657 468,24
		Cotisations 2021 CCIR			108 975,09
		Cotisations 2021 CESFO			19 942,97
		Cotisations 2021 ESCP			40 941,40
		Cotisations 2021 HEC			85 551,23
		Cotisations 2021 INSPE			3 485,49
		Pénalités			1 400,00
	Total R				917 764,42
	Résultat				+234 692,92

Pour l'exercice 2022, comme pour les précédents, les recettes de la centrale d'achats permettent d'autofinancer le fonctionnement de cette entité.

Cependant, l'écart entre les dépenses et recettes est à minorer par le rattrapage de la facturation des adhérents externes sur les exercices antérieurs à 2022. En isolant l'effort de rattrapage, le total des dépenses atteint 93 % des recettes de la Centrale.

Le budget de la Centrale d'achat demeure équilibré sans excès et sans apport de subventions, grâce à des dépenses maîtrisées, des coûts de fonctionnement minimales et des cotisations judicieusement calibrées pour les Crous et les adhérents extérieurs.